

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## SAISON 2025/2026

Nous contacter :

[ums.bad.contact@gmail.com](mailto:ums.bad.contact@gmail.com)

Facebook :

[Badminton Ums Montélimar](#)

Site internet :

<http://www.ums-badminton.com>

**UMS**  
**BADMINTON**  
**MONTÉLIMAR**



montélimar  
agglomération

CLUB AFFILIÉ À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BADMINTON

## **INSCRIPTIONS AU CLUB :**

La saison sportive à l'UMS Badminton débutera le lundi 01 Septembre 2025 pour se terminer fin juin 2026. Chaque joueur doit s'acquitter d'une cotisation comprenant l'adhésion à l'UMS Badminton, la licence FFBA ainsi qu'une assurance.

3 séances d'essai gratuites sont admises pour les nouveaux arrivants. Au-delà, l'assurance contractée par l'UMS Badminton ne pourrait pas prendre en charge un éventuel accident.

Lors de son inscription, chaque joueur doit remplir un questionnaire de santé. Selon les réponses il sera nécessaire de fournir un certificat médical type, disponible en téléchargement sur le site internet du club ou de la fédération. Aucun autre certificat médical ne sera accepté.

**NB :** Tout dossier incomplet ne sera pas accepté et ne pourra donner lieu à une inscription au club.

## **TARIFS ANNUEL :**

**130 €** Adultes

**110 €** Jeunes 8 à 14 ans

**80 €** Joueurs licenciés d'un autre club pour cotisation loisir à l'UMS (justificatif de licence obligatoire)

**90 €** Tarif appliqué pour toute inscription après le 1<sup>er</sup> Février (licence mi-saison)

**50 €** Tarif appliqué pour toute inscription après le 1<sup>er</sup> Mai (licence estivale)

## **AVANTAGE ET RÉDUCTION JEUNES :**

**PASS RÉGION** délivré par la région AURA, les possesseurs de ce pass peuvent bénéficier, sur présentation de leur carte lors de leur inscription, d'une réduction de 30€ sur le montant de l'adhésion.

**PASS SPORT** les possesseurs de ce pass peuvent bénéficier, sur présentation de leur attestation lors de leur inscription, d'une réduction de 50€ sur le montant de l'adhésion.

**Carte TOP DEP'ART** délivré par le département de la Drôme, les possesseurs de cette carte peuvent bénéficier, sur présentation de leur carte lors de leur inscription, d'une réduction de 20€ sur le montant de l'adhésion.

**NB :** Aucun remboursement ne sera effectué en cours de saison (Ni pour cause de déménagement, blessure ou congés divers). Dans tous les cas, les frais de licences ne sont pas remboursables.

**NB1 :** Le bureau se réserve le droit de limiter le nombre de joueurs venant d'un autre club.

**NB2 :** Les joueurs ne possédant qu'une cotisation loisir à l'UMS ne bénéficient pas des avantages financiers (volants, textile, remboursement ...) du club et des entraînements.

## **CRÉNEAUX HORAIRE :**

Jour	Lieu	Horaires	Publics	Nb de terrains
Lundi	Gymnase Monod	18h30 - 22h00	Jeu libre adulte/loisir	6
	Centre éducatif et sportif*	20h30 - 22h30	Jeu libre adulte/loisir	6 + 2
Mardi	Gymnase Monod	18h30 - 22h30	Jeu libre adulte/loisir	6
Mercredi	Gymnase Marguerite Duras	17h00 - 18h00	Jeu libre jeune encadré	7
		18h00 - 19h30	Entraînement Jeunes Compétiteurs	7
		19h30 - 21h00	Entraînement Adultes Débutants et compétiteurs	7
		21h00 - 22h00	Jeux libre Adultes Reservé participants entrainements	7
Jeudi	Centre éducatif et sportif	19h00 - 22h00	Jeu libre adulte/loisir	2
	Gymnase Monod	18h30 - 22h30	Jeu libre adulte/loisir	6
Vendredi	Gymnase Monod	19h - 22h00	Jeu libre adulte/loisir	3 puis 6
		19h - 20h30	Entraînement Jeunes	3

Gymnase Monod, route de Chateauneuf du Rhône, 26200 Montélimar

Centre éducatif et sportif, route de Marseille (Face à la piscine Aloha), 26200 Montélimar

Gymnase Marguerite Duras, Boulevard du Président Vincent Auriol, 26200 Montélimar

\* : Réserve en cas d'interclub

## FONCTIONNEMENT DES CRÉNEAUX :

### Créneaux loisir :

Ces créneaux sont accessibles à tous les adhérents de l'UMS Badminton. Les horaires sont libres et la séance est non structurée. Les adhérents gèrent eux-mêmes leur échauffement et les exercices spécifiques sont laissés à leur initiative.

**A condition que le club dispose de suffisamment de bénévoles volontaires**, il y aura a minima un animateur représentant du club sur chaque créneau. Il sera chargé de l'accueil, l'animation, l'information...

**NB :** Lors de ces créneaux, en cas de forte affluence, il est impératif de limiter le temps d'échauffement et de privilégier les matchs en double pour que personne ne reste sur le banc trop longtemps.

### Créneaux d'entraînements :

Ces créneaux sont accessibles aux adhérents de l'UMS Badminton participants aux entraînements spécifiques correspondant à leurs âges et niveaux.

Les horaires sont fixes et la séance est structurée par un entraîneur et ses encadrants.

Les créneaux spécifiques dédiés aux entraînements sont le mercredi au gymnase Duras et le vendredi soir au gymnase Monod.

Pour intégrer l'un de ces cours il faut :

- se présenter à la rentrée sur les créneaux en question,
- Rencontrer l'entraîneur et les encadrants référents,
- Réaliser une séance de test,
- Les entraîneurs pourront orienter les adhérents sur le niveau le plus adapté.

Le nombre de places est limité par le nombre de terrains, d'encadrants et d'entraîneurs ainsi qu'aux objectifs pédagogiques fixés par le club, soit environ :

- Cours jeunes maximum 24 personnes,
- Cours adultes débutants maximum 28 personnes,
- Cours adultes compétiteurs maximum 28 personnes.

**NB :** Le club sera dans l'obligation de refuser des adhérents aux entraînements une fois les jauges atteintes. Le choix des inscrits est du ressort du club et particulièrement des entraîneurs et encadrants. Il n'y a pas de régime de priorité selon l'ordre d'arrivée.

**NB1:** De même au cours de l'année, un adhérent régulièrement absent, ne respectant pas les consignes ou les règles de déontologie du club, pourra se faire exclure des entraînements.

## **MATERIEL ET INFRASTRUCTURE**

Le matériel (Municipal et/ou club) ainsi que les infrastructures municipales mises à disposition des adhérents de l'UMS Badminton méritent l'attention et le plus grand soin de la part de chaque membre de l'association. N'hésitez pas à faire remonter aux membres du bureau, toute casse, dégradation ou dysfonctionnement avec le matériel et les infrastructures. Ceci afin que le bureau puisse prendre les mesures nécessaires qu'exige la situation.

Des volants plastiques ou plumes (suivant le type de créneau et de publics) seront mis à disposition des joueurs par le club et ce tant que les capacités de trésorerie seront jugées suffisantes par les membres du bureau.

**NB :** Chaque adhérent est invité à participer au montage et au rangement des terrains. Le plateau de jeu doit être rendu dans un état de propreté identique à la mise à disposition.

**NB1 :** Pour les joueurs jouant avec des volants plumes, il vous est demandé de ramasser et de jeter les plumes résultantes de vos matchs et qui jonchent les terrains.

## **DÉONTOLOGIE DU CLUB ET SANCTIONS**

Chaque membre du club se doit de respecter les règles de bienséance et de déontologie applicables dans le sport. Celles-ci rassemblent des valeurs que le club se veut de protéger et mettre en valeur.

[CF, voir charte de déontologie de la FFBAD.](#)

Chaque licencié représentant le club lors des compétitions (tournoi, interclub ...) devra faire preuve de respect vis-à-vis de toute personne présente lors de cette manifestation (partenaire, adversaire, juge arbitre ...).

Avoir l'esprit sportif, dans le sport et dans la vie, c'est :

- Être respectueux du jeu, des règles, de soi-même, des autres et des institutions,
- Être honnête, intègre et loyal,

- Être solidaire, altruiste et fraternel,
- Être tolérant.

Les valeurs fondamentales du sport sont :

- D'être ouvert et accessible à tous, quelle que soit la forme de pratique ou la discipline,
- De favoriser l'égalité des chances,
- De favoriser la cohésion et le lien entre tous les acteurs du sport,
- De refuser toute forme de discrimination.

**NB :** L'esprit sportif et les valeurs du sport doivent être enseignés, promus et défendus.

**NB1:** Le manquement au règlement intérieur, le non-respect des décisions prises par l'un des Responsables du club ou tout motif grave et en particulier les comportements jugés répréhensibles (agression, insulte, vol ...) **feront l'objet de sanctions tel que le prévoient les statuts du club** (article 8).

## **VENTE DE VOLANTS**

Il sera proposé aux licenciés du club la vente de volants (plumes, hybrides, ...) pendant l'ensemble de la saison à des tarifs préférentiels. La vente de volants est uniquement à l'usage des adhérents et ses tarifs varient selon les prix négociés auprès des partenaires.

Le club s'engage à prendre en compte une partie du coût des boîtes de volants, afin d'offrir aux adhérents la possibilité de pratiquer le badminton à moindre frais. Cependant afin d'assurer l'équilibre financier du club, la part de prise en charge peut être remise en question.

Des points de ventes seront assurés sur certains créneaux afin de permettre à tous de venir payer et récupérer ses boîtes. Les créneaux ciblés sont :

- Lundi au gymnase Monod à partir de 19h00
- Lundi au gymnase EES à partir 20h30
- Mercredi au gymnase Duras à partir 18h00

**NB :** Le seul moyen de **paiement autorisé est le virement bancaire**. Pour récupérer ses achats un justificatif de virement devra être présenté.

**NB1 :** Le club fixe un quota maximum d'achat de **2 boîtes de volants par mois et par adhérents**, ceci afin de minimiser les possibles reventes à l'extérieur.

**NB2 :** La revente de boîtes de volants vendus par le club (à un tarif préférentiel) en dehors de celui-ci est **interdite et sera sanctionnée**.

## **VENTE TEXTILE CLUB**

Il sera proposé aux licenciés du club la vente de textile estampillés aux couleurs du club pendant l'ensemble de la saison à des tarifs préférentiels. Vous serez informés directement par les voies de communication (mail et whatsapp) dès que ceux-ci seront disponibles.

Le club s'engage à prendre en compte une partie du coût des textiles, afin d'offrir aux adhérents la possibilité de porter les couleurs du club à moindre frais.

Le port des textiles clubs n'est pas imposé (**sauf lors des compétitions interclubs**).

Il est cependant encouragé lors des compétitions officielles afin de mettre en valeur notre club et fédérer les adhérents entre eux.

**NB :** Chaque joueur doit venir aux séances en tenue de sport et avec une paire de baskets propres et à semelle non marquante sur les revêtements de gymnase.

## **COMPÉTITIONS**

Chaque membre a la possibilité de s'inscrire en compétition grâce à sa licence fédérale prise lors de son inscription.

Il est nécessaire que chaque compétiteur possède un compte Badnet ([lien vers le site](#)) pour pouvoir participer aux compétitions et payer son inscription.

Il a été décidé cette saison que, tout joueur ou joueuse, finaliste ou vainqueur d'une compétition départementale, Régionale ou Nationale se verra remboursé(e) de ses frais d'inscription par le club. Ceci toujours sous réserve que la capacité de trésorerie du club le permette.

**NB :** La demande devra être formulée par E-mail à l'adresse du club en précisant le nom, le lieu et la date de la compétition.

## **INTERCLUBS**

### **Remboursement déplacement équipe Régionale :**

Forfait de 50 euros + Prise en charge des frais de péages (Lors des déplacements à l'extérieur, les frais de péage seront pris en charge par le club sur présentation de justificatif (ticket de péage ou facture VINCI pour les personnes possédant un télépéage) pour 2 véhicules maximum).

Nous rappelons à nos joueurs l'importance de réaliser un covoiturage optimisé afin de limiter au maximum les frais engagés en cas de déplacement.

### **Prise en charge des volants plumes :**

Lors des interclubs, le club qui reçoit la rencontre doit fournir les volants nécessaires aux différents matchs. Dans ce cadre, le club de Montélimar fournira à ses équipes d'interclubs les volants afin d'assurer le bon déroulement des rencontres effectuées à domicile.

Le capitaine de l'équipe devra donc se rapprocher du responsable logistique du club en amont de la rencontre à domicile afin de récupérer les volants. Une fois la rencontre terminée, les volants restants seront à restituer afin qu'un suivi des volants restant puisse être effectué tout au long de la saison.

**NB :** Le port du T-shirt ou polo club de la saison en cours est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses composant l'équipe d'interclub. Les T-shirt ou polo différenciés ne sont autorisés qu'après le premier match de la première rencontre.

**NB2 :** Il est demandé aux joueurs de l'équipe, dans la mesure du possible, de faire en sorte d'avoir le polo club sur les photos de fin de rencontre.

## **FORMATIONS**

Les formations proposées par la FFBaD sont accessibles à l'ensemble des membres de l'association. Toute personne intéressée peut obtenir des renseignements auprès de l'équipe technique ou dirigeante de l'association.

Les frais de formation et de déplacement seront pris en charge par l'association. Pour les plus onéreuses, elles seront validées après délibération des membres du bureau.

Exemples de formations :

- Arbitre,
- Juge Arbitre,
- Initiateur / animateur Badminton,
- Entraîneur Badminton,
- GEO □ organisation de tournoi.

**NB :** Toute personne suivant une formation payée par le club s'engage à faire bénéficier le club de cette formation sur une durée de 2 ans.

## **MEMBRES DU BUREAU + ÉTENDUS / RESPONSABLES**

Il a été décidé cette saison, d'offrir la part cotisation à tous les membres qui occupent officiellement les fonctions citées dans le titre du paragraphe tout au long de l'année. **Seule la licence fédérale devra être acquittée par le membre.**

Tout encadrant se déplaçant sur un tournoi pour suivre les compétiteurs Jeunes\_aura droit au remboursement de ses frais kilométriques et de ses frais de bouche sur présentation de justificatifs, toujours sous réserve que la capacité de trésorerie le permette.

## **EFFETS PERSONNELS**

Les effets personnels de chaque membre sont placés sous la garde du propriétaire. Prenez le temps de vérifier avant votre départ la bonne présence de vos affaires.

Le club ne pourra être tenu responsable en cas de vol.

**NB :** Ne laissez pas d'objet de valeur dans les vestiaires. Y compris dans vos sacs.

## ACCIDENT

En cas d'accident, l'adhérent blessé ou une personne présente doit le signaler immédiatement à un représentant du club sur le créneau, ou directement vers un membre du bureau si ce dernier n'est pas présent.

Toute déclaration d'accident qui parviendrait au club et son représentant hors du délai maximum autorisé se verra refuser la prise en charge par l'assurance. Se référer au document explicatif de l'assurance contractée lors de l'inscription.

### **Chaque licencié du club s'engage à respecter :**

- Le présent règlement intérieur
- Le règlement interne de chaque gymnase et de ses équipements sportifs
- Le matériel mis à disposition (Filets, raquettes, volants ...)
- Les horaires de créneaux et de convocation aux compétitions
- L'esprit sportif et la convivialité

UMS  
BADMINTON  
MONTÉLIMAR

L'équipe dirigeante  
Montélimar le 03/08/2025

